

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

RÉSOLUTION A-427-5834

Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières

adoptée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec lors de sa 427^e réunion tenue au siège social de l'Université le **26 mai 1993**.

VU l'article 4 de la Loi sur l'Université du Québec;

VU l'article 3.23.6 du règlement général 3 «Les études avancées et la recherche» concernant le pouvoir de l'Assemblée des gouverneurs d'émettre des titres de docteur honoris causa;

VU la résolution A-312-4400 de l'Assemblée des gouverneurs adoptant le document intitulé «Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec»;

VU l'article 1.7 de la politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec;

VU la résolution CE-440-2089 du Comité exécutif de l'Université recommandant à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à Madame Marie-France Castonguay-Thibaudeau, pour souligner son rôle dominant dans l'histoire de la profession d'infirmière au Québec et sa contribution exceptionnelle au développement non seulement des sciences infirmières mais aussi des sciences de la santé;

VU la résolution 349-CA-2891 du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières recommandant à l'Assemblée des gouverneurs l'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec à Madame Marie-France Castonguay-Thibaudeau;

Sur la proposition de Madame Francine Lavoie,
appuyée par Monsieur Jules Arsenault,

IL EST RÉSOLU :

D'attribuer le titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à Madame Marie-France Castonguay-Thibaudeau, pour souligner son rôle dominant dans l'histoire de la profession d'infirmière au Québec et sa contribution exceptionnelle au développement non seulement des sciences infirmières mais aussi des sciences de la santé.

ADOPTÉE

Le secrétaire général,



Pierre Nadeau